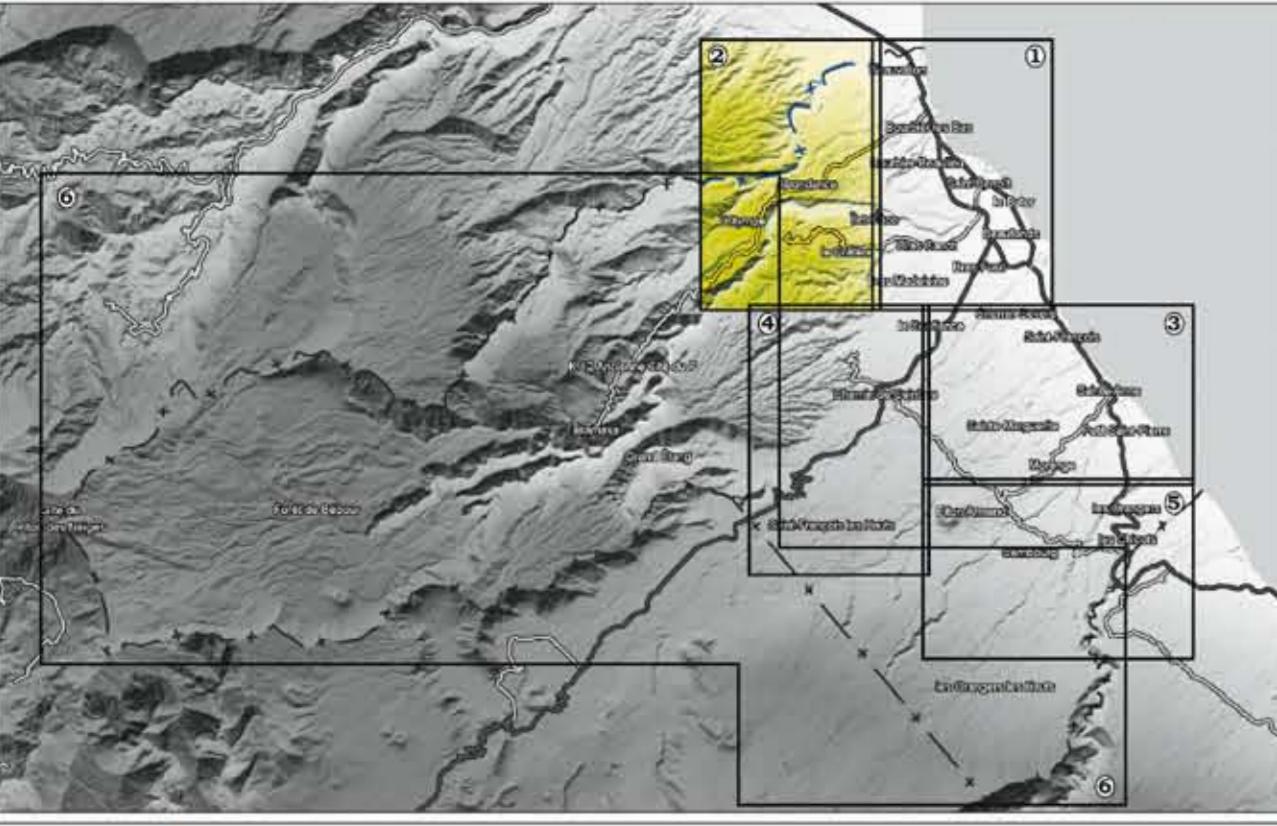


PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de Zonage

2- L'Abondance, l'Olympe, le Cratère



CODRA[®] approuvé le : 4 mai 2006
documents graphiques mis à jour le : 1er juillet 2010
Hôtel de ville Rue Georges Pompidou 97470 SAINT-BENOIT



Le graphisme des espaces boisés classés et la servitude elle-même ne s'appliquent pas aux voies publiques existantes, aux créations destinées à l'amélioration de la sécurité routière, aux lits mineurs des rivières et des cours d'eau, aux ouvrages de protection contre les crues et aux installations hydro-électriques du secteur de Takamaka

Par convention le droit de préemption urbain s'exerce dans toutes les zones urbaines et à urbaniser du PLU



0 100 200 300 400 500 Mètres

